

VERSEMENTS DE L'ACOMPTE DU BONUS ET DU 13^E MOIS

Acteur dans la démarche, le SNEC vous a déjà informé du versement d'un acompte de la RVA équivalent à 20% de la cible. Cet acompte sera versé pour tout l'encadrement et, quel que soit le montant définitif de votre RVA, restera acquis. Son montant sera intégré à votre rémunération 2018.

Le versement de cet acompte s'effectuera au plus tard,

le 31 décembre

**Par ailleurs, le SNEC vous informe que
le versement de la prime de fin d'année dite de 13e mois
aura lieu au plus tard,
le 6 décembre**

Disponibilité
Représentativité
Juridique SNEC Accords
Légitimité Valeurs
Carrière AGIR Evolution
Statut ENSEMBLE Ecoute Respect
Emploi
Négociations

Agir Ensemble